



Conseil Municipal

Mercredi 27 juin 2018

COMPTE-RENDU

Le mercredi 27 juin 2018 à 20h15, le Conseil municipal, légalement convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni à l'Espace Senet, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël MANCEL.

Présidence : Monsieur Joël MANCEL, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François BOUTOILLE

Etaient présents :

Monsieur Joël MANCEL, Madame Hélène DEBAISIEUX-DENÉ,
Monsieur Frédéric SPANGENBERG, Madame Manuela MARIE,
Monsieur Christian BOUTELOUP, Madame Evelyne PUECHAVY,
Monsieur Michel POIROT, Monsieur Jean-François BOUTOILLE,
Monsieur Michel VANDROUX, Monsieur Serge RUMEAU,
Madame Marie-Claude LALEMANT, Monsieur Ludovic LEA,
Madame Evelyne LEGROUX, Madame Muriel DAUVERGNE,
Monsieur Edouard de GOUSSENCOURT, Monsieur Charles-Matti ZENTZ,
Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI,
Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Monsieur Jean RAFTON,
Monsieur Philippe PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT,
Monsieur Alain GELOT, Madame Laurence DIJON.

Avaient donné pouvoir :

Madame Elianor TAGNE à Madame Manuela MARIE,
Monsieur Daniel CHANEL à Monsieur Joël MANCEL,
Monsieur Jean-Pierre MAROTTE à Monsieur Frédéric SPANGENBERG,
Madame Sandrine PERRON-HARDY à Madame Marie-Claude LALEMANT,
Madame Catherine SANGROUBER à Madame Hélène DEBAISIEUX-DENÉ,
Monsieur Jean-Charles CIZA à Monsieur Jean-François BOUTOILLE,
Madame Jacqueline ESSEX à Madame Evelyne PUECHAVY,
Monsieur Franck PHILIPPE à Madame Martine BERNELIN-DA SILVA.

Etait absente :

Madame Isabelle WENGER-ARTZ.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-François BOUTOILLE est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du jeudi 24 mai 2018.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

1. RESSOURCES HUMAINES - DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT.
2. RESSOURCES HUMAINES – DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITÉ.
3. RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR L'EXÉCUTION DE MISSIONS D'EXPERTISE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL.
4. RESSOURCES HUMAINES – MISE EN PLACE DU RIFSEEP – ADHÉSION DE LA FILIÈRE CULTURELLE AU NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE.
5. URBANISME - TRANSFERT A TITRE GRACIEUX DES EMPRISES FONCIÈRES DU COLLÈGE DES CHÂTELAINES AU DÉPARTEMENT DES YVELINES.
6. URBANISME – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE COMMUN POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DES SOLS AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE.
7. URBANISME – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE VEILLE ET D'INTERVENTIONS FONCIÈRES AVEC LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL (SAFER) D'ILE-DE-FRANCE.
8. DOMANIALITÉ – SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL PROPRIÉTÉ DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE.
9. PETITE ENFANCE – SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION-CADRE RELATIVE A L'ACCUEIL D'ENFANTS AU SEIN DE LA CRÈCHE BABY-LOUP.
10. SCOLARITÉ – APPROBATION DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE POUR LA PÉRIODE 2018-2021.
11. ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE DES CHÂTELAINES.
12. QUESTIONS ORALES.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 24 MAI 2018

Le procès-verbal de la séance du jeudi 24 mai 2018 est adopté à la **majorité absolue des suffrages exprimés, trente voix pour, deux abstentions** (*Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI*).

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Décisions n° 2018-071 à n° 2018-095.

20180627DEL01 : RESSOURCES HUMAINES – DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour le remplacement d'agents territoriaux ou contractuels momentanément indisponibles,
- PRÉCISE** que Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- INSCRIT** les crédits correspondants à l'article 64131 du budget communal.

20180627DEL02 : RESSOURCES HUMAINES – DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITÉ.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- PRÉCISE** que Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- INSCRIT** les crédits correspondants à l'article 64131 du budget communal.

20180627DEL03 : RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR L'EXÉCUTION DE MISSIONS D'EXPERTISE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue des suffrages exprimés, vingt-six voix pour, six abstentions** (*Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Jean RAFTON, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT, Madame Laurence DIJON*),

- AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un agent vacataire chargé d'une mission ponctuelle d'accompagnement de la Commune dans le cadre de l'élaboration du PLUI,
- INSCRIT** les crédits correspondants à l'article 64131 du budget communal,

-**PRÉCISE** que la rémunération sera versée à l'agent vacataire pour chaque élément de mission réalisé, sur la base de 64 € brut / heure.

20180627DEL04 : RESSOURCES HUMAINES – MISE EN PLACE DU RIFSEEP – ADHÉSION DE LA FILIÈRE CULTURELLE AU NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

-**ADOpte** les modalités du RIFSEEP pour la filière culturelle, dans les conditions adoptées par délibération du 6 décembre 2017,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre,

-**INSCRIT** les crédits à l'article 64118 du budget communal.

20180627DEL05 : URBANISME - TRANSFERT A TITRE GRACIEUX DES EMPRISES FONCIÈRES DU COLLÈGE DES CHÂTELAINES AU DÉPARTEMENT DES YVELINES.

RAPPORTEUR : MONSIEUR MICHEL POIROT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

-**AUTORISE** le transfert de propriété à titre gratuit au Département des Yvelines de la propriété du bâti du collège des Châtelaines et de l'assiette foncière correspondant aux parcelles cadastrées section AO n°497 (371m²), n°498 (6 842m²), n°508 (197m²), n°812 (2m²), n°815 (9m²), n°818 (13m²), n°821 (25m²) et n°867 (7 913m²) représentant une surface totale de 15 372m², en application de l'article L.213-3 du Code de l'Éducation.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer l'acte authentique entérinant le transfert de propriété et tout acte se rapportant à ce transfert,

-**PRÉCISE** que l'ensemble des frais afférents à ce transfert sont pris en charge par le Département des Yvelines.

20180627DEL06 : URBANISME - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE COMMUN POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DES SOLS AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE.

RAPPORTEUR : MONSIEUR MICHEL POIROT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

-**APPROUVE** le projet de convention de fonctionnement du service commun pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols porté par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise,

-**DÉCIDE** que la Commune bénéficiera de ce service commun pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols,

-**DIT** que le fonctionnement de ce service commun fait l'objet d'une participation calculée sur la base du coût complet de fonctionnement du service pondéré en fonction de la complexité des actes instruits et multiplié par le nombre de demandes d'autorisations d'urbanisme déposées en commune au cours de l'année considérée et instruites par le pôle instruction ADS, dont l'acte de référence est le permis de construire au coût unitaire de 125 euros,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre.

20180627DEL07 : URBANISME – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE VEILLE ET D'INTERVENTIONS FONCIÈRES AVEC LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL (SAFER) D'ÎLE-DE-FRANCE.

RAPPORTEUR : MONSIEUR MICHEL POIROT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

-**APPROUVE** le projet de convention de veille et d'interventions foncières avec la SAFER de l'Île-de-France, tel qu'annexé à la présente délibération,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

20180627DEL08 : DOMANIALITÉ – SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL PROPRIÉTÉ DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

-**APPROUVE** les deux projets de conventions d'occupation temporaire du domaine public tels qu'annexés à la présente délibération, relatifs à la mise à disposition par Voies Navigables de France d'un parking public de 769 m², d'un ponton de 6 m² et d'une passerelle de 5.6 m²,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions susmentionnées.

20180627DEL09 : PETITE ENFANCE - SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION-CADRE RELATIVE A L'ACCUEIL D'ENFANTS AU SEIN DE LA CRÈCHE BABY-LOUP

RAPPORTEUR : MADAME HÉLÈNE DEBAISIEUX-DENÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

-**APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention-cadre conclue entre la Commune et l'Association Baby-Loup,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention, tel qu'annexé à la présente délibération.

20180627DEL10 : SCOLARITÉ – APPROBATION DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE POUR LA PÉRIODE 2018-2021.

RAPPORTEUR : MONSIEUR MICHEL VANDROUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

-**APPROUVE** le Projet Éducatif De Territoire 2018-2021, tel qu'annexé à la présente délibération,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le Projet Éducatif De Territoire, à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte inhérent à l'exécution de cette délibération.

20180627DEL11 : ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE DES CHÂTELAINES.

RAPPORTEUR : MONSIEUR SERGE RUMEAU

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

-**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 200 euros à l'association sportive du Collège des Châtelaines pour l'exercice 2018,

-**INSCRIT** les crédits correspondants au chapitre 65 du budget communal.

La séance est levée à 22h22.

Fait à Triel-sur-Seine, le 28 juin 2018.

Affiché le : **29 JUIN 2018**



Le Maire,


Joël MANCEL